

20/2020

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BIRON
Séance du 12 JUIN 2020

L'an deux mille vingt le 12 juin, Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Bruno DESMAISON, Maire de la commune,
Présents : DESMAISON Bruno - CAILLER Sébastien - DEMEULENAERE Sébastien – GROULT Philippe - HO THAM KOUIE Sandra – MATTERA Marc RAMALHO Irène - RIVAUD Vincent - ROUX Marie-Elisabeth – VERRY Gilles VEYSSIERES Sylvie.

Absent excusé :

Convocation du 04 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Nombre de présents:-11- Nombre de votants 11

**Objet : TAUX D IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES
2020**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2020

Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

Il demande au Conseil Municipal d'en délibérer

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Fixe les taux d'imposition pour l'année 2020.

Taxe d'habitation : 10 %
Taxe Foncière Bâti : 17 %
Taxe Foncière Non Bâti : 57.01 %

*Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures, Pour copie conforme*

Biron le 15 juin 2020
Le Maire
Bruno DESMAISON

